

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jérémi Gagnon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/888f98142499ee0b922a9b20>

Date d'obtention : 2026-08-26 14:02:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le rôles des différents acteurs:

Intervenant scolaire: accueille le dévoilement du jeune. recueille les informations sans consulter les images, évaluer avec la trousse et confisquer les appareils susceptibles d'avoir des images ou vidéos.

Policier: Celui qui récupère la trousse, rédige un rapport et transmet au DPCP

Procureur: Analyse la situation et déterminer si le geste est impulsif ou malveillant. Dépendamment des circonstances, maturité des jeunes, gestes, intentions, le procureur prendra une décisions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'intervenir de façon plus structurée et sécuritaire, en sachant mieux quoi faire, quoi éviter et vers quelles ressources me tourner lors d'une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas demander à l'élève de me montrer directement la photo ou la vidéo.

Ne pas ouvrir le contenu sur son téléphone ou son ordinateur.

Ne pas demander à un autre élève de transférer le contenu pour « vérifier » la situation.

Ne pas vérifier si les photos ou vidéo ont été supprimées